



Indemnisation incendie, une attestation est-elle une preuve

Par **lays**, le **25/02/2015** à **11:56**

Bonjour
Je souhaiterais avoir une réponse à mon problème d'indemnisation avec mon assureur Carma. Désolée si un peu long...
J'ai été victime d'un sinistre incendie causé par un voisin. Le feu a pris dans sa cave et étant au premier, la fumée est rentrée chez moi salissant les plafonds. Ma cave a aussi été inondée par les pompiers.
Suite à ce sinistre, l'assurance m'a demandé de chiffrer les dégâts (2000 euros = 1000 travaux plafonds + 1000 pour un matelas et biens divers dans la cave, factures fournies).
J'ai demandé à un peintre de faire un devis que j'ai envoyé à l'assureur. Carma m'ont demandé le mètre carré de mon appartement que j'ai communiqué par téléphone, ils m'ont ainsi donné leur accord. Le peintre a fait les travaux et m'a remis une lettre attestant de l'état des lieux avant travaux. J'ai remis cette lettre à l'expert.
Pour les biens de la cave comme l'expert est venu 6 mois après l'incendie, et que mes affaires avaient pourri, j'ai déposé le matelas chez mes parents après avoir pris des photos, mais l'expert m'a demandé de les envoyer seulement si nécessaire. Or l'expert ne m'a pas contacté depuis par rapport aux photos.
L'expert a envoyé un courrier au syndic pour leur demander les motifs de l'événement. En retour, le Syndic a demandé à l'expert de se rapprocher de la police pour en préciser la nature. Depuis pas de nouvelles...
J'ai appelé Carma et ils refusent de m'indemniser. Ils m'ont dit que la mise en jeu de la garantie n'est pas liée à la cause de l'incendie mais au fait qu'ils n'ont pas de preuves matérielles des dégâts. La police d'incendie garantit non seulement les dégradations provoquées par la fumée mais également ceux causés par l'eau des pompiers.
Est-ce qu'une lettre du peintre attestant de l'état des lieux avant travaux, et des photos ne suffisent pas ?
Cordialement,

Par **chaber**, le **25/02/2015** à **15:15**

Bonjourrrn[citation]Pour les biens de la cave comme l'expert est venu 6 mois après l'incendie, et que mes affaires avaient pourri, j'ai déposé le matelas chez mes parents après avoir pris des photos, mais l'expert m'a demandé de les envoyer seulement si nécessaire. Or l'expert ne m'a pas contacté depuis par rapport aux photos. [/citation]rnErreur , d'avoir supprimé les élément sinistrés. D'où la réponse de l'assureur.rnrn[citation]Est-ce qu'une lettre du peintre attestant de l'état des lieux avant travaux, et des photos ne suffisent pas ?[/citation]A tenter

Par **lays**, le **02/03/2015** à **23:52**

Merci pour la reponse. Je souhaitais savoir si c'etait un oui ou un non.

Par **chaber**, le **03/03/2015** à **10:04**

Normalement tant que l'expert (ou l'assureur) n'a pas donné le feu vert vous devez conserver les objets endommagés